

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

—————
COMMUNE DE CAURO
—————

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 3

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Date de la convocation :

15 décembre 2023

Absents :

Lucette AMARO-CAPITAO (procuration à Hélène AUBRY), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI), Patrick RINIERI (procuration à Paul BERNARDI)

Délibération affichée en mairie

le : 26 décembre 2023

Secrétaire de séance : Hélène AUBRY

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 26 décembre 2023

Accusé réception reçu

le :

Délibération n°007-005-2023 : Demande de subvention pour la réalisation de murs en béton au cimetière communal

Le Maire explique que suite aux intempéries du mois de novembre, des affaissements de terrain ont démontré qu'il était nécessaire d'ériger 2 murs à l'intérieur du cimetière.

Nous avons reçu des devis pour ces travaux :

- FERREIRA CONSTRUCTIONS pour 11 365 € HT et 13 902 € HT, soit un total de 25 267 € HT (27 793.70 € TTC)

Le Maire propose donc de retenir les devis de l'entreprise FERREIRA CONSTRUCTIONS et de faire une demande de subvention, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	60 %	15 160 €
Fonds propre de la Commune	40 %	10 107 €
TOTAL		25 267 €

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la réalisation de murs en béton à l'intérieur du cimetière communal
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer les devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de faire la demande de subvention conformément au plan de financement présenté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,
Pascal LECCIA

